



Rainforest Alliance

Pays autorisés à mener des activités d'audit et de certification auprès des exploitations agricoles individuelles et des administrateurs de groupe

Juillet, 2017
Version 1

The Rainforest Alliance works to
conserve biodiversity and ensure
sustainable livelihoods by transforming
land-use practices, business practices,
and consumer behavior.

D.R. © 2017 Red de Agricultura Sostenible, A.C.

Ce document est fourni par Red de Agricultura Sostenible, AC (également connu sous le nom de Sustainable Agriculture Network) à Rainforest Alliance, Inc. et / ou à ses successeurs, dans les conditions et sous réserve des limitations énoncées dans la licence perpétuelle, exclusive, et intransmissible accordée par Red de Agricultura Sostenible, AC à Rainforest Alliance, Inc. ou ses successeurs, selon les termes et conditions stipulés dans un contrat entre les parties (le "Contrat"), étant entendu que:

- 1. Tout le contenu de ce document, y compris, mais sans s'y limiter, les textes, les logos, le cas échéant, les graphiques, les photographies, les noms commerciaux, etc. de Red de Agricultura Sostenible, AC est soumis à la protection du droit d'auteur en faveur de Red de Agricultura Sostenible, AC et des tiers propriétaires qui ont dûment autorisé l'inclusion de leur travail, en vertu des dispositions de la loi fédérale mexicaine sur le droit d'auteur (Ley Federal del Derecho de Autor) et d'autres lois nationales et / ou internationales connexes. Le nom et les marques commerciales de Rainforest Alliance sont la propriété exclusive de Rainforest Alliance.*
- 2. Rainforest Alliance, Inc. et / ou ses successeurs, n'utiliseront que le matériel sous droit d'auteur selon les termes et conditions du Contrat.*
- 3. En aucun cas, il n'est entendu qu'une licence, de quelque nature que ce soit, sur ce document a été accordée à un tiers différent de Rainforest Alliance, Inc. ou de ses successeurs.*
- 4. Sauf pour les termes et conditions énoncés dans le Contrat, il ne faut en aucun cas comprendre que Red de Agricultura Sostenible, A.C a, partiellement ou totalement, cédé ou renoncé au matériel protégé par le droit d'auteur.*

Plus d'information ?

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, visitez www.rainforest-alliance.org ou contactez info@ra.org

Décharge relative à l'exactitude des traductions

L'exactitude des traductions de tout document relatif au programme de certification de Rainforest Alliance dans des langues autres que l'anglais n'est pas garantie et ne saurait être implicite. Pour toute question relative à l'exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez-vous reporter à la version officielle en anglais.

Toutes divergences ou différences résultant de la traduction ne sont pas contraignantes et ne produisent nul effet aux fins d'audit ou de certification.

POLITIQUE

Date d'émission :	Date butoir :	Date d'expiration :
2 mai 2017	1 ^{er} juillet 2017	Jusqu'à la prochaine révision
Élaboré par :		Approuvé par :
Unité des normes et des politiques, Secrétariat du SAN		Directeur des normes et des politiques du SAN
Documents connexes (code et nom des documents, le cas échéant) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Norme pour l'agriculture durable, juillet 2017 RA-S-SP-1-V1.2 • Règles de certification 2017 RA-R-SP-1-V1.2 2017 		
En remplacement de :		
Annexe I de RA-R-1-2.1 Conditions d'accréditation des organismes de certification, juin 2015		
Numéro et texte de la clause ou du critère (le cas échéant) :		
-		
Applicable à :		
Organismes de certification et auditeurs accrédités		
Régions :		
Voir section 3 de ce document (Pays autorisés à mener des activités de certification) et section 3.1		
Cultures :	Type d'opérations :	
Tous les systèmes de production bovine et agricole conformément aux Règles de certification 2017 RA-R-SP-1-V1.2	Exploitations agricoles individuelles et administrateurs de groupe	

1. Introduction

Rainforest Alliance est un réseau croissant de personnes inspirées et engagées à coopérer pour accomplir notre mission de conserver la biodiversité et d'assurer des moyens de subsistance durables. Pour plus d'informations, merci de consulter le site web de Rainforest Alliance : <http://www.rainforest-alliance.org>.

2. Politique: pays autorisés a certifier

Les pays recensés dans la section 3 de ce document (Pays autorisés à exercer des activités de certification) sont autorisés par Rainforest Alliance à procéder à la certification du Rainforest Alliance basée sur la Norme 2017 pour l'agriculture durable, et ses documents connexes relatifs à la certification. Les pays recensés dans la section 3.1 de ce document (Dispositions supplémentaires concernant la Bulgarie, l'Allemagne, la Pologne et la Serbie) sont autorisés à assurer la certification du Rainforest Alliance sous réserve de la conformité des organismes de certification (OC) aux sections 3.1.a) et b).

Les OC qui souhaitent procéder à une certification du Rainforest Alliance dans ces pays doivent obtenir l'approbation des détenteurs du système de certification, tel qu'indiqué dans les Exigences d'autorisation du Rainforest Alliance concernant les organismes de certification. Pour obtenir l'autorisation d'un pays spécifique mentionné dans cette politique, les OC doivent démontrer qu'ils disposent du personnel expérimenté pour mener des audits dans le pays en question et comprendre les risques liés à la conformité des critères de la Norme pour l'agriculture durable.

Toute partie prenante qui souhaite obtenir de plus amples informations sur les pays autorisés, ou qui est intéressée par l'approbation d'un nouveau pays pour la certification du Rainforest Alliance, doit s'adresser à sas@ra.org.

3. Pays autorisés à exercer des activités de certification

AFRIQUE	AMÉRIQUE	ASIE
1. Algérie	1. Anguilla (Royaume-Uni)	1. Bangladesh
2. Angola	2. Antigua-et-Barbuda	2. Cambodge
3. Botswana	3. Argentine	3. Chine
4. Burundi	4. Aruba (Pays-Bas)	4. Inde
5. Cameroun	5. Barbade	5. Indonésie
6. République centrafricaine	6. Belize	6. Irak
7. Tchad	7. Bolivie	7. Israël
8. Congo	8. Bonaire (Pays-Bas)	8. Japon
9. République démocratique du Congo	9. Brésil	9. Jordanie
10. Égypte	10. Îles Vierges britanniques (Royaume-Uni)	10. Laos
11. Guinée équatoriale	11. Îles Caïmans (Royaume-Uni)	11. Liban
12. Érythrée	12. Chili	12. Malaisie
13. Éthiopie	13. Colombie	13. Birmanie
14. Gabon	14. Costa Rica	14. Népal
15. Ghana	15. Cuba	15. Pakistan
16. Guinée	16. Curaçao (Pays-Bas)	16. Philippines
17. Côte d'Ivoire	17. Dominique	17. Singapour
18. Kenya	18. République dominicaine	18. Sri Lanka
19. Libéria	19. Équateur	19. Syrie
20. Libye	20. Le Salvador	20. Taïwan
21. Madagascar	21. Guyane française (France)	21. Thaïlande
22. Malawi	22. Grenade	22. Turquie
23. Mali	23. Guadeloupe (France)	23. Viêt-Nam
24. Maroc	24. Guatemala	
25. Mozambique	25. Guyane	OCÉANIE
26. Namibie	26. Haïti	1. Australie
27. Niger	27. Honduras	2. Papouasie Nouvelle Guinée
28. Nigéria	28. Jamaïque	3. Îles Salomon
29. Rwanda	29. Martinique (France)	4. Vanuatu
30. Sierra Leone	30. Mexique	
31. Somalie	31. Montserrat (Royaume-Uni)	EUROPE
32. Afrique du Sud	32. Nicaragua	1. Albanie
33. Soudan	33. Panama	2. Bosnie
34. Tanzanie	34. Paraguay	3. Croatie
35. Togo	35. Pérou	4. France
36. Tunisie	36. Porto Rico	5. Grèce
37. Ouganda	37. Saba (Pays-Bas)	6. Italie
38. Sahara occidental	38. Saint-Barthélemy (France)	7. Kosovo
39. Zambie	39. Saint-Christophe-et-Niévès	8. Monténégro
40. Zimbabwe	40. Sainte-Lucie	9. Portugal
	41. Saint Martin (France)	10. Slovénie
	42. Saint-Vincent-et-les-Grenadines	11. Espagne
	43. Saint-Eustache (Pays-Bas)	
	44. Saint-Martin (Pays-Bas)	
	45. Suriname	
	46. Les Bahamas	

AFRIQUE	AMÉRIQUE	ASIE
	47. Trinité-et-Tobago 48. Îles Turques-et-Caïques 49. Uruguay 50. États-Unis d'Amérique 51. Venezuela	

3.1 Dispositions supplémentaires concernant la Bulgarie, l'Allemagne, la Pologne et la Serbie

- a) Tout organisme de certification accrédité par Rainforest Alliance (OC) peut effectuer des audits en Bulgarie, en Allemagne, en Pologne et en Serbie, sous réserve des conditions suivantes :
- i. Avant de procéder à un audit dans ces quatre pays, l'OC devra évaluer l'applicabilité du référentiel normatif du Rainforest Alliance et des documents relatifs à la certification en vigueur dans le contexte du pays en question. L'évaluation devra combler pour le moins d'éventuelles lacunes concernant les critères de la Norme, la législation locale applicable et les risques liés à la conformité des critères en matière de travail.
 - ii. L'OC devra soumettre cette évaluation à sas@ra.org pour que Rainforest Alliance puisse procéder à une analyse technique.
 - iii. Sur la base de son analyse technique, le secrétariat du Rainforest Alliance pourra émettre des politiques particulières, des directives ou des éléments de formation comme condition à l'autorisation des activités de certification dans ces quatre pays.
- b) Rainforest Alliance évaluera les premiers cas de certification dans ces quatre pays afin de mieux appréhender les défis d'applicabilité en vue de la mise en œuvre de la Norme 2017 pour l'agriculture durable, et procédera à la révision ou à l'émission des politiques, des directives ou des éléments de formation respectifs concernant ces pays. Rainforest Alliance informera les OC en conséquence.